

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35**

Village des Collectivités – 1 avenue de Tizé – CS 43603 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

Tél. 02 99 23 15 55
Fax 02 99 23 18 72
sde35@sde35.fr

## Réunion du comité syndical 10 février 2021 à 18h

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 13/01/2021
- 3. Energie Renouvelable Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques sur le Pays de Rennes - COT 2
- 4. Finances Compte administratif 2020
- 5. Finances Compte de gestion 2020
- 6. Finances Affectation du résultat 2020
- 7. Finances Budget primitif 2021
- 8. Finances Provisions pour risques
- 9. Finances Décision modificative du budget 2021 n°1
- 10. Sensibilisation aux économies d'énergie candidature à l'appel à projet « mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »
- 11. Achats et économies d'énergie pour les Collectivités Changement de catégorie des membres du groupement d'achat d'énergie
- 12. Energie Accompagnement des territoires Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Vitré Communauté
- 13. Energie Accompagnement des territoires Engagement du SDE35 dans le PCAET de Fougères Agglomération
- 14. Energie Accompagnement des territoires Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne
- 15. Energie Accompagnement des territoires Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Bretagne Romantique
- 16. Energie renouvelable SEML Energ'iV prise de participation au capital de la société SAS CCH METHA
- 17. Energie renouvelable SEML Energ'iV prise de participation au capital de la société SAS AgriBioEnergies
- 18. Energie renouvelable SEML Energ'iV transformation des CCA en capital au sein de la société SAS Landiset et nouvel apport en CCA
- 19. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
- 20. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
- 21. Questions diverses